

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 98.057

L'An mil neuf cent quatre vingt dix huit le 25 Juin à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

18 Juin 1998

DATE D'AFFICHAGE

18 Juin 1998

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. GAVEN, BOISNARD et CARRIE, Adjoints

Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BOURGEOIS, BUJARD, CAMPAGNE, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, GERMA, Mlle ISENDICK, Mmes LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC et SIMONNET, Conseillers,

ETAIT REPRESENTE : Monsieur QUENTIN par Monsieur BOURGEOIS

EXCUSES : MM. HUGENDOBLER, DONZIER et ANGIBAUD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 29
Nombre de Votants : 30

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : EXTENSION DE LA ZONE ROYAN II - AMENAGEMENT D'UNE VOIE
NOUVELLE - AVENANT N° 1

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 23 juin 1997, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert, relatif à l'affaire citée en objet.

A l'issue de cette procédure un marché a été conclu en date du 06 novembre 1997 d'un montant de 2.177.746,56 Frs TTC, avec le groupement (ROUSSEAU/MAGNE-EUROVIA-ROTRACO et DAVID) dont l'entreprise ROUSSEAU/MAGNE est mandataire.

Les travaux liés à cette opération ont pour but la construction complète d'une voie entre la rue Denis Papin et la voie du lotissement DAVID dans la zone ROYAN II. Cette opération permettra de desservir des parcelles de terrain à commercialiser par la Ville.

Toutefois, il est indispensable, pour mener à bien ce programme de mettre à niveau une parcelle de terrain. Cette intervention comprend la fourniture et mise en oeuvre de matériaux tout venant ainsi que leur réglage pour un montant de 198.990,00 Frs TTC. Le montant du marché de base est ainsi porté de 2.177.746,56 Frs TTC à 2.376.736,56 Frs TTC soit 9,13 % d'augmentation.

Le coût prévisionnel de l'opération est porté de 2,2 MF à 2,4 MF.

En conséquence, il est proposée à l'Assemblée Délibérante d'approuver l'Avenant n° 1 au marché de travaux relatif à l'aménagement de la voie nouvelle desservant l'extension de la zone ROYAN II.

Le projet d'avenant est annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU la nécessité de réaliser des travaux d'aménagement de parcelles de terrain pour leur commercialisation
- VU l'avis favorable de la Commission des Travaux
- VU l'avis favorable de la Commission d'Appel d'offres
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver l'avenant n° 1 au marché conclu avec le groupement ROUSSEAU/MAGNE-EUROVIA-ROTRACO-DAVID relatif à l'extension de la zone ROYAN II (aménagement d'une voie nouvelle)
- de porter le montant du marché de 2.177.746,56 Frs TTC à 2.376.736,56 Frs TTC
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le 1er Adjoint agissant par délégation à conclure et à signer le présent avenant
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget communal 1998

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 6 Juillet 1998
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,

H. THOMAS